



ARRETE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER TEMPORAIRE

Monsieur le Maire de la Commune de Jasseron,

Vu le code de la route;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8ème partie relative à la signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant l'organisation d'une cérémonie de mariage en mairie, il convient de sécuriser les places de parking situé face à la mairie, en interdisant le stationnement le samedi 21 octobre 2023 de 15h00 à 18h00 ;

ARRÊTE

Article 1:

Le stationnement sera interdit le samedi 21 octobre 2023 de 15h00 à 18h00, sur les places de parking situé face à la mairie à Jasseron (01250).

Article 2:

La signalisation réglementaire sera installée par la commune de Jasseron.

Article 3:

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage conformément à la réglementation en vigueur.

Ampliation sera adressée au secrétariat de mairie de la Commune de Jasseron et à la brigade de gendarmerie de Ceyzériat (01250) qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4:

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Jasseron, cette démarche ayant pour effet de suspendre le délai de recours contentieux;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin, 69003 Lyon),
 par courrier ou par voie électronique au moyen de l'application *Télérecours citoyen* accessible depuis le site www.telerecours.fr.

DE JASSEPH P

Fait à Jasseron, le 19 octobre 2023 Sébastien GOBERT Maire



Rue Julien Manissier - 01250 JASSERON - Téléphone 04-74 30 01 04 - Fax 04 74 30 09 10

E-mail: mairie@jasseron.com - Site: www.jasseron.com